



## Vente indivision et achat soulte

Par **margou**, le **22/05/2023** à **17:51**

Bonsoir,

Nous avons acheté avec mon ex (alors en concubinage puis en PACS) une maison à 50/50 en indivision. Nous l'avons ensuite mis en location jusqu'à maintenant. Pendant cette location un certain nombre de travaux ont été réalisés et que j'ai majoritairement financé (intervention d'artisan à chaque fois).

Si nous vendons le bien pourrai-je récupérer sur sa part la moitié du montant des travaux que j'ai réglé ? De la même façon, si je rachète la soulte, la moitié du montant des travaux sera-t-elle déduite de la soulte ?

merci pour vos retours.